



RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE n° 1E – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

VERSION POUR APPROBATION – MARS 2026



Citation recommandée : Enviroscop, 2026. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes PICARDIE VERTE – Pièce n°1E – Résumé non technique -Evaluation Environnementale

Version : Version 1.2

Date : 03/03/2026

Responsable projet Philippe SAUVAJON

Rédacteurs Emilie BREANT / Philippe SAUVAJON

Contrôle qualité : Emilie BREANT



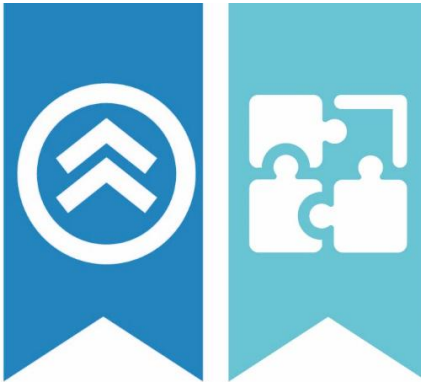
27 rue André Martin - 76710 Montville

Tél. +33 (0)952 081 201

contact@enviroscop.fr

Société coopérative à responsabilité limitée, à capital variable

RCS : Rouen 498 711 290 / APE/NAF : 74 90 B



SOMMAIRE

1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ...5

- a) L'environnement physique.....5
- b) Biodiversité et milieux naturels6
- c) Les ressources naturelles et leur gestion.....7
- d) Pollutions, nuisances et qualité des milieux 10
- e) Risques naturels et technologiques 16
- f) Le paysage..... 17
- g) Synthèse des enjeux et hiérarchisation 18

2. SCENARIO DE REFERENCE – EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PLUi.....24

- a) Evolution du zonage 24
- b) Evaluation des incidences environnementales en
l'absence du PLUi 25

3. ARTICULATION DU PLUi AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES AVEC LESQUELS IL DOIT ETRE COMPATIBLE OU QU'IL DOIT PRENDRE EN COMPTE.....28

**4. EVALUATION DES INCIDENCES DU PADD
SUR L'ENVIRONNEMENT 29**

- a) Trame Verte et Bleue et consommation d'espaces 29
- b) Protection du paysage et du patrimoine 29
- c) Qualité de l'air, émissions de GES et consommations
d'énergie 30
- d) Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des
risques et des nuisances 30
- e) Gestion de l'eau et des déchets 30

**5. EVALUATION DES INCIDENCES DES
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES, OAP ET
CHOIX STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT SUR
L'ENVIRONNEMENT 31**

- a) Evaluation des incidences thématiques sur les OAP
sectorielles 31
- b) Analyse des incidences des OAP thématiques 35
- c) Evaluation des incidences du projet de zonage sur
l'environnement 36

**6. ETUDE DES INCIDENCES DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PLUI DE LA PICARDIE VERTE SUR LE
RESEAU NATURA 200040**

**7. CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES
RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE
L'APPLICATION DU PLUI SUR
L'ENVIRONNEMENT43**

1. Etat initial de l'environnement

a) L'environnement physique

Constats	Un climat caractérisé par un ensoleillement faible et des pluies régulières Un relief cadencé par les vallées en présence, la vallée du Thérain et du Petit Thérain au Sud, la vallée de la Bresle au Nord-Ouest et la vallée des Evoissons au Nord et marqué par un important plateau agricole sur le reste du territoire Un sol et sous-sol calcaire ayant donné des sols riches et propices à la culture au nord de la vallée du Thérain et un sol et sous-sol plus argileux utilisés pour l'élevage et anciennement pour la fabrication de briques (boutonnière du Bray) Un réseau hydrographique marqué par les cours du Thérain et du Petit Thérain ainsi que leurs affluents mais également par le cours de la Bresle au Nord-Ouest et le cours des Evoissons au Nord qui concernent de nombreuses communes du périmètre du PLUi Une importante masse d'eau souterraine libre liée à l'aquifère crayeux occupant les $\frac{3}{4}$ Nord-Est du territoire et une masse d'eau souterraine captive liée à la boutonnière du Pays de Bray au Sud
Perspectives d'évolution	Un contexte de réchauffement climatique pouvant induire des changements à moyen et long terme à anticiper à l'échelle du territoire : • Augmentation de l'intensité des pluies et diminution de leur fréquence ; • Accentuation des ruissellements et des inondations associées ; • Évolution du couvert végétal et modification de la biodiversité ; • Adaptation et phénomènes de déplacements de la faune ; • Apparition de nouvelles espèces, développement d'espèces invasives...
Enjeux	Réchauffement climatique Continuité hydraulique des cours d'eau
Pistes de réflexion	Limitier les ruissellements par la plantation de nouvelles haies ou autres techniques d'hydraulique douce, par la préservation des mares, par la limitation de l'imperméabilisation Anticiper les conséquences du réchauffement climatique en : • entretenant les milieux naturels et en favorisant leur ouverture • maintenant et confortant le bon écoulement des eaux

b) Biodiversité et milieux naturels

Constats	Patrimoine naturel territorial riche dans les vallées et dans la boutonnière du Bray (zones Natura 2000, ZNIEFF, ENS, larris, milieux humides, bocages...). Espaces naturels moins nombreux sur le Plateau Picard. Inventaire et protection des milieux dans les vallées, espaces peu protégés sur les plateaux Biodiversité importante dans les vallées (animale et végétale) et moins présentes sur le plateau. Continuités écologiques relativement préservées dans le Pays de Bray et les vallées (présence du bocage, de boisements) Continuité écologique dégradée au sein du plateau agricole
Perspectives d'évolution	Dégradation/fermeture des milieux et habitats naturels secs des coteaux : landes et pelouses, mais aussi des ripisylves et des cours du Thérain, du Petit Thérain, de la Bresle, des Evoissons et de leurs affluents qui présentent des obstacles (principalement sur le Thérain) Création d'obstacles plus nombreux (extension de l'urbanisation, création/élargissement de voiries)
Enjeux	Continuité écologique au sein des cours d'eau et des vallées Continuité écologique au sein des plateaux Présence d'espèces protégées Plusieurs ZNIEFF inventoriées Présence de larris, Natura 2000 ou non Présence de sites gérés par le CENP
Pistes de réflexion	Protéger et replanter des haies Protéger certains boisements de façon stratégique afin de maintenir les corridors écologiques existants Favoriser la création de corridor de biodiversité et maintenir la perméabilité écologique au sein des bourgs Rétablir des espaces « naturels » pour favoriser le retour de la biodiversité, préserver les milieux naturels existants Affirmer le rôle de l'agriculture dans le maintien et la restauration du patrimoine naturel

c) Les ressources naturelles et leur gestion

L'eau

Constats	Un réseau hydrographique articulé autour du Thérain et du Petit Thérain pour une grande moitié Sud du territoire, avec une qualité écologique des eaux moyenne à bonne, malgré un mauvais état chimique (HAP) Un réseau hydrographique articulé autour de la Bresle pour l'extrémité Nord-Ouest du territoire, avec une qualité écologique des eaux moyenne à bonne mais un mauvais état chimique (HAP) Un captage d'alimentation en eau potable prioritaire Grenelle à Mesnil-Conteville Des problèmes de qualité de l'eau potable au niveau de Songeons et Saint Deniscourt Un réseau de distribution adapté (problèmes de pression à la marge) Une continuité écologique perturbée par de nombreux ouvrages notamment sur le Thérain (effacement prévu des ouvrages) Un SAGE approuvé dans la partie nord-ouest de la CCPV, un second SAGE approuvé dans la partie nord-est
Perspectives d'évolution	Des travaux d'amélioration des réseaux pour l'eau potable et les eaux usées Une résorption des problèmes générés par les obstacles des cours d'eau
Enjeux	Etat chimique et écologique des eaux souterraines Etat quantitatif des eaux souterraines Interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable
Pistes de réflexion	Maintenir et améliorer la qualité écologique des cours d'eau. Réduire les pollutions chimiques des eaux superficielles et souterraines Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable par une interconnexion des réseaux Restaurer les continuités écologiques des rivières

L'énergie

Constats	Un cadre réglementaire de plus en plus orienté vers les économies d'énergie (RT 2012, RT 2020, Loi de transition énergétique). Un coût de plus en plus important pour les ménages, en demande d'une réduction Une composition urbaine majoritairement basée sur un bâti ancien (souvent mal isolé), principalement en résidence principale (donc chauffées à l'année) Des ménages largement motorisés dont les consommations énergétiques sont fortes Production locale d'énergies d'origine renouvelable (parcs éoliens)
Perspectives d'évolution	Des travaux d'isolation du bâti afin de conserver un confort thermique dans les logements Une augmentation des trajets domicile-travail liée au manque d'offres d'emploi à proximité du lieu d'habitation (pouvant être légèrement contrebalancé par le développement du télétravail)
Enjeux	Production / Consommation d'énergie Implantation du bâti – Bioclimatisme Production des énergies renouvelables
Pistes de réflexion	Encadrer l'implantation des parcs éoliens Préserver le cadre bâti traditionnel dans sa volumétrie et ses logiques d'implantation, ainsi que la compacité de l'habitat favorisant le confort d'été Encadrer le développement et le renouvellement communal (extensions urbaines, équipements et bâtiments publics) pour favoriser dans tout aménagement, construction ou rénovation une consommation d'énergie moindre et plus respectueuse de l'environnement Développer le recours aux énergies renouvelables et viser les normes applicables dans les projets publics et les extensions urbaines Réduire l'éclairage de nuit s'il n'est pas nécessaire (puissance, durée et fréquence d'éclairage) Diminuer la dépendance aux énergies fossiles Veiller à ne pas interdire dans les règlements des zones (par omission) l'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables (éolien, panneaux photovoltaïques, ECSS, unités de méthanisation ou autres) Favoriser les procédés et constructions écologiques, prioritairement en circuit court

Transports et mobilité

Constats	Le territoire se structure autour d'un important réseau routier Les lignes de bus se concentrent autour de Beauvais, renforçant ainsi le recours à la voiture Une offre SNCF correcte : deux lignes disponibles (Le Tréport-Beauvais et Rouen-Amiens) Une offre de transport scolaire importante, permettant à tous de se rendre au collège/lycée Des chemins de randonnée pédestre, équestre ou cyclo touristique, permettant la découverte du patrimoine historique, paysager et écologique local mais une offre insuffisamment structurée et peu visible
Perspectives d'évolution	Des lignes SNCF peu valorisées qui n'incitent pas à prendre le train Des moyens alternatifs à la voiture individuelle qui se développent spontanément
Enjeux	Place du vélo et des modes doux dans les déplacements quotidiens Distances parcourues quotidiennement par les habitants (et modes de circulation adaptés) Parcours pour le tourisme (boucles thématiques) Circuits pédestres/équestres/cyclable
Pistes de réflexion	Présenter un projet permettant le développement social et économique en permettant à tous de se déplacer dans son usage quotidien à l'aide de moyens de transports adaptés et limitant l'impact sur l'environnement Accueillir les touristes, à la journée ou à plus long terme, qui viennent découvrir le patrimoine local et leur proposer une (des) manière(s) différente(s) de se déplacer

d) Pollutions, nuisances et qualité des milieux

Qualité des eaux

Constats	Bon état global du Thérain et du Petit Thérain ainsi que du Ménillet, objectif de bon état global d'ici 2021 pour l'Epte et ses affluents, l'Herperie, l'Herboval, objectif de bon état global d'ici 2027 pour la Bresle Mauvais état chimique lié à la présence de HAP Présence de nombreux obstacles à l'écoulement des eaux sur les différents cours d'eau Picardie Verte en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates Masse d'eau souterraine en grande partie dégradée : présence de molécules phytosanitaires et de nitrates Qualité de l'eau potable conforme hormis pour le déséthylatrazine Peu de stations d'épuration sur le territoire intercommunal. Assainissement non collectif aux normes sauf pour quelques maisons (sources de pollution)
Perspectives d'évolution	Amélioration de l'écoulement des eaux liée au rétablissement de la continuité des cours d'eau Amélioration de la qualité des eaux liée à la moindre utilisation de produits polluants Réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes de l'assainissement autonome des dernières maisons
Enjeux	Etats chimique et écologique des eaux souterraines Etats chimique et écologique des cours d'eau Conformité des systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs) Qualité des eaux rejetées au milieu naturel
Pistes de réflexion	Maintenir / Rétablir la bonne qualité des eaux de surface et des eaux souterraines Rétablir le bon écoulement des eaux de surface (eaux de ruissellement et cours d'eau) Réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des systèmes d'assainissement non conformes

Gestion des déchets

Constats	Collecte réalisée par la société SEPUR pour le compte de la Communauté de Communes Traitement des déchets assuré par la société TRINOVAL dans le centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy-l'Abbaye Présence de deux déchetteries sur le territoire intercommunal
Perspectives d'évolution	La baisse du volume global de déchets et une amélioration du tri en déchetterie Une diminution des refus de tri issus de la collecte
Enjeux	Quantité de déchets produits Qualité du tri sélectif
Pistes de réflexion	Sensibiliser davantage la population à la réduction des déchets à la source et au tri sélectif

Nuisances sonores

Constats	Sources de nuisances sonores sur le territoire : RD901, RD133 (classement de ces deux voies) et engins agricoles Saint-Omer-en-Chaussée, Achy, Marseille-en-Beauvaisis, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Thieuloy-Saint-Antoine, Halloy et Grandvilliers sont concernées par le bruit lié à la RD901. Crillon et Bonnières sont concernées par le bruit lié à la RD133
Perspectives d'évolution	Pas de diminution du trafic routier
Enjeux	Nuisances liées à la RD 901 et la RD 133 (classement en catégorie 2 et 3 sur la CCPV) Nuisances liées aux véhicules en excès de vitesse
Pistes de réflexion	Mettre en place des mesures pour limiter la vitesse des véhicules notamment lors de la traversée des bourgs Poursuivre la sensibilisation de la population quant aux risques d'une conduite à vitesse élevée

Qualité de l'air

Constats	Bonne qualité de l'air hormis parfois pour les paramètres ozone et particules fines (liés au trafic routier et au mode de chauffage notamment)
Perspectives d'évolution	Possible dégradation de la situation liée au réchauffement climatique et aux déplacements domicile-travail
Enjeux	Maintien de cette bonne qualité de l'air
Pistes de réflexion	Travailler sur les modes de déplacement (transports en commun, covoiturage) Respecter les recommandations en cas de pics de pollution de l'air

Sites et sols pollués

Constats	1 site BASOL à Crillon : société FOSECO ayant fait l'objet de travaux de dépollution 3 sites potentiellement pollués : garage Dron à Fouilloy, classé « à surveiller », site Dimpres à Fontaine-Lavaganne classé en friche et garage Brangier à Senantes classé en friche 201 sites BASIAS recensés sur le territoire de la Communauté de Communes Pas de décharges sauvages mais quelques dépôts indésirables et ponctuels immédiatement supprimés par les communes
Perspectives d'évolution	Les sites pollués et potentiellement pollués peuvent avoir un impact sur les usages des sols, secondairement sur la pollution des nappes
Enjeux	Suivi des sites BASOL, de 3 sites potentiellement pollués et de 201 sites BASIAS sur le territoire intercommunal afin de s'assurer de leur stabilité
Pistes de réflexion	Sensibiliser davantage la population pour supprimer les quelques dépôts indésirables Poursuivre le suivi et la résorption des sites pollués ou potentiellement pollués

Pollution lumineuse

Constats	La pollution lumineuse est globalement peu importante sur le territoire intercommunal Les bourgs ruraux disposent d'éclairage nocturne La partie nord du territoire dispose d'un nombre important d'éoliennes (feu à éclat)
Perspectives d'évolution	La poursuite de l'éclairage nocturne non-stop pouvant perturber la faune et la flore locales
Enjeux	Confort des usagers/riverains
Pistes de réflexion	N'éclairer les rues de nuit qu'aux heures et aux lieux utiles (abords d'entreprises, zones à risque, trajets vers les arrêts de bus...). Implanter, si nécessaire, de l'éclairage « à la demande » et une variation dans l'intensité : ce sont des adaptations possibles sur les réseaux existants récents

e) Risques naturels et technologiques

Constats	Risque d'inondation : la présence des vallées du Thérain et du Petit Thérain induit un risque d'inondation assez fort, 12 communes sont d'ailleurs couvertes par un PPRI. Ce risque se traduit par des aléas concernant les ruissellements, coulées de boue, mouvement de terrain et remontées de nappes. Risque sismique : la communauté de communes est située en zone de sismicité très faible Risque d'incendie : très faible, compte-tenu de la localisation, de la nature des boisements et du climat Risque lié aux carrières et aux mouvements de terrain : aléas « coulées de boue et mouvements de terrain » relativement importants sur les versants les plus pentus, présence de cavités principalement dans la partie centrale de l'intercommunalité Risques technologiques : peu d'ICPE sont localisées sur l'intercommunalité, seules deux sont classées SEVESO seuil bas. Plusieurs communes présentent un risque lié aux transports de matières dangereuses (présences d'infrastructures de transport)
Perspectives d'évolution	Aggravation des risques liés aux ruissellements (pluies plus fortes et plus concentrées)
Enjeux	Inondations par ruissellements des eaux pluviales lors de fortes pluies (manque de haies sur les plateaux, terres nues selon la saison) Inondations par débordement de cours d'eau (PPRI sur la Vallée du Thérain) Inondations par remontées de nappe phréatique Aléa « coulées de boue » fort à très fort dans les zones les plus abruptes Présence de cavités souterraines anthropiques ou naturelles Enjeux forts pour les villages de vallée et le plateau agricole aux abords de Grandvilliers et de Feuquières
Pistes de réflexion	Eviter les constructions dans les zones d'aléas forts Maintenir à niveau les dispositifs de lutte contre l'incendie Améliorer la connaissance sur les risques, notamment pour les ruissellements et inondations Mener une réflexion sur l'amélioration de l'accès des secours (dans les villages, notamment) Infléchir les risques liés aux ruissellements par une meilleure conservation des protections existantes (haies, fossés, boisements, couvertures de sol...) et en créer de nouvelles

f) Le paysage

Constats	La prédominance du caractère rural affirmé La grande diversité des ambiances et des formes urbaines Un patrimoine riche qui participe au cadre de vie Un cadre de vie d'exception L'apparition d'éoliennes, d'habitat et d'activités modifiant les paysages
Perspectives d'évolution	Disparition des pâtures et des haies les accompagnant Dégradation des courtils et larris Perte du caractère agricole par la transformation ou la disparition des fermes (mutation du bâti, notamment des grandes fermes, fermes-châteaux ou moulins)
Enjeux	Préserver la qualité du paysage rural et notamment les liaisons entre paysage des bourgs et grands paysages agricoles (par le maintien des prairies et vergers), mais aussi présence forte du végétal en tant qu'élément constitutif de l'espace public Maintenir/restaurer les milieux ouverts tels que les larris Valoriser les chemins doux et les abords des grands axes qui permettent d'observer les paysages Concentration des opérations d'urbanisme sur les dents creuses Maintenir les grandes fermes, symboles de la vocation agricole du paysage, même si cela passe par un changement d'occupation N'implanter les éoliennes que dans les paysages en mutation

g) Synthèse des enjeux et hiérarchisation

Le tableau suivant récapitule les différents enjeux environnementaux avec leur sensibilité vis-à-vis d'un projet d'aménagement. La carte suivante présente les enjeux du territoire intercommunal.

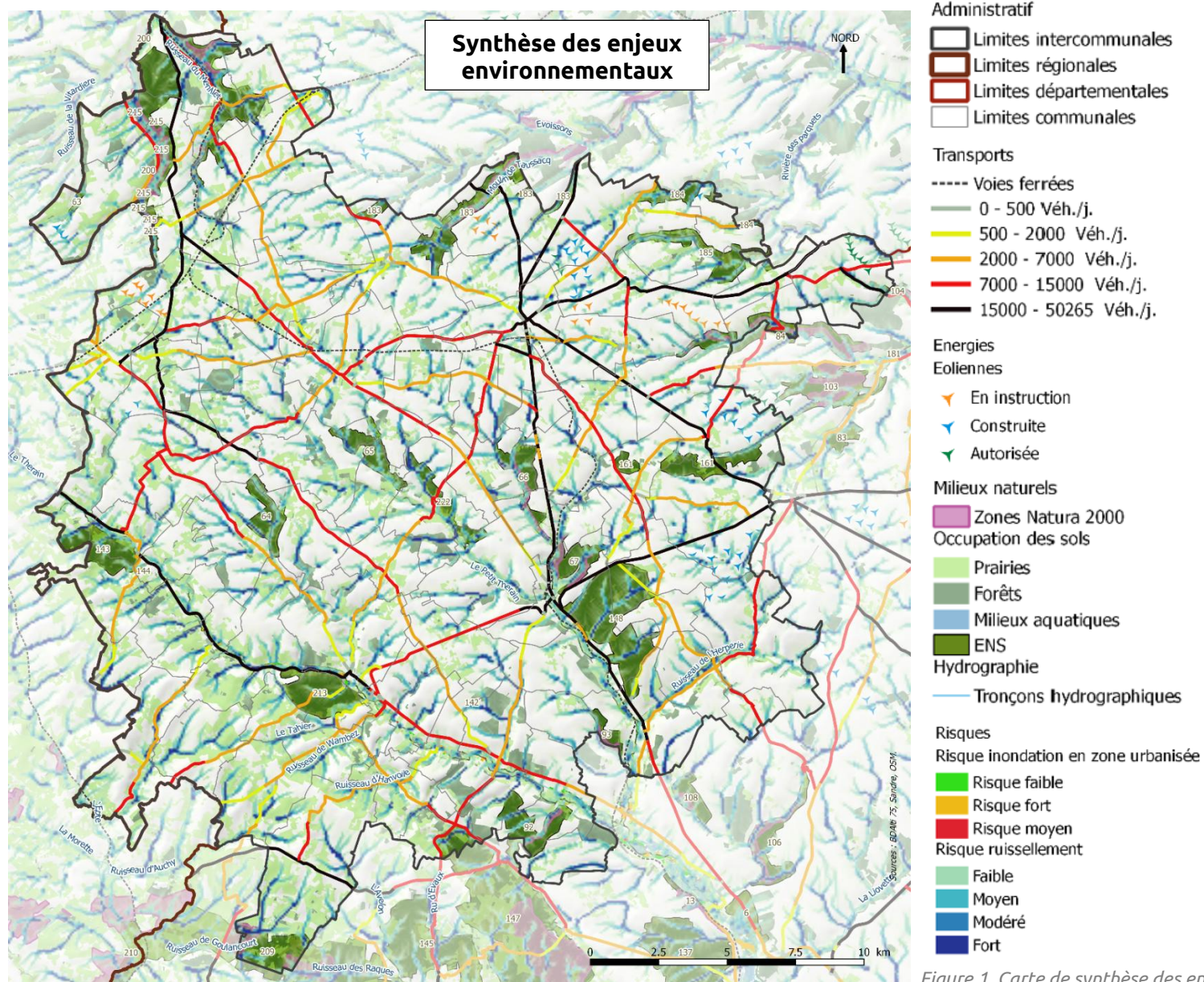
Positive ou Nulle		Négligeable ou Très faible	Faible	Modérée	Forte	Majeure
Thème	Enjeux	Sensibilité de l'enjeu	Détail et recommandations			
Environnement physique	Réchauffement climatique	Majeure	La Communauté de Communes est marquée par la problématique des inondations par ruissellements liées à l'évolution de la pratique agricole (moins d'élevage, donc moins de pâtures, moins de haies) mais également à l'évolution du climat (modification du régime des pluies) et à l'accroissement de l'imperméabilisation (voiries, trottoirs, domaine privé). Le cheminement des eaux pluviales ne devra pas être obstrué par de nouvelles constructions.			
	Cheminement des eaux pluviales	Majeure				
	Continuité hydraulique des cours d'eau	Forte				
Biodiversité et milieux naturels	Continuité écologique au sein des cours d'eau et des vallées	Forte	Viennent ensuite les enjeux liés à la biodiversité et aux corridors permettant les déplacements de la faune . L'intercommunalité dispose de plusieurs cours d'eau dotés d'obstacles à la continuité écologique et au transport des sédiments (seuils de moulin notamment) nécessitant leur suppression. Les constructions nouvelles devront prendre en compte le maintien de la perméabilité des espaces bâtis au passage de la faune. Une réflexion pourra être apportée quant au maintien / développement de la biodiversité (faune/flore) au sein des villages.			
	Continuité écologique au sein des plateaux	Forte				
	Présence d'espèces protégées	Forte				
	Plusieurs ZNIEFF inventoriées	Forte				
	Présence de larris Natura 2000 ou non	Forte				
	Présence de sites gérés par le CENP	Forte				

Thème	Enjeux	Sensibilité de l'enjeu	Détail et recommandations
Ressources naturelles - Eau	Etat chimique et écologique des eaux souterraines	Modéré	La Communauté de Communes s'organise autour de plusieurs vallées : Thérain, Petit Thérain, Bresle. La continuité écologique de ces cours d'eau est perturbée par de nombreux ouvrages notamment sur le Thérain (effacement des ouvrages prévu). Elle dispose d'un captage d'alimentation en eau potable prioritaire Grenelle à Mesnil-Conteville.
	Etat quantitatif des eaux souterraines	Faible	Des problèmes de qualité de l'eau potable existent au niveau de Songeons et Saint Deniscourt et en règle générale pour les dépassements de seuil du déséthylatrazine. Cependant, le réseau de distribution de l'eau potable est adapté (problèmes de pression à la marge). Les nouvelles constructions devront prendre en compte le cheminement actuel des eaux et le préserver. Le maintien des prairies est une des solutions permettant de préserver une bonne qualité des eaux souterraines (infiltration lente)
	Interconnexion des réseaux en eau potable	Faible	
Ressources naturelles - Energie	Production / Consommation d'Energie	Forte	Au niveau du bâti, un travail devra être fait quant à l'implantation du bâti (bio climatisme) et à l'isolation énergétique du bâti ancien afin de diminuer la consommation énergétique globale des bâtiments. Une réflexion devra également être menée quant aux déplacements fréquents et souvent relativement longs des habitants de la Communauté de Communes. La localisation du zonage correspondant aux espaces commerciaux découlera de cette réflexion.
	Implantation du bâti - Bioclimatisme	Forte	
	Production des énergies renouvelables	Faible	
Transports et mobilité	Place du vélo dans les déplacements quotidiens	Faible	Le territoire se structure autour d'un important réseau routier secondaire et l'accessibilité au territoire est aisée depuis les axes majeurs. Les lignes de bus se concentrent autour de Beauvais et les horaires sont peu adaptés à des usages quotidiens pour les travailleurs, renforçant ainsi le recours à la voiture. L'offre SNCF est correcte : deux lignes disponibles (Le Tréport-Beauvais et Rouen-Amiens), mais l'accessibilité est inégale sur le territoire. L'offre de transport scolaire est importante, permettant à tous de se rendre au collège/lycée. Des chemins de randonnée pédestre, équestre ou cyclo touristique, permettent la découverte du patrimoine historique, paysager et écologique local mais l'offre est insuffisamment structurée et peu visible. Une réflexion devra être menée quant à la limitation de l'impact des transports sur l'environnement, notamment du point de vue de la sécurité et des nuisances sonores.
	Distances parcourues quotidiennement par les habitants (et modes de circulation)	Forte	
	Parcours pour le tourisme (boucles thématiques)	Forte	
	Circuits pédestres/équestres/cyclables	Modérée	

Thème	Enjeux	Sensibilité de l'enjeu	Détail et recommandations
Espaces agricoles	Territoire agricole partagé entre les grandes cultures au nord et le pâturage au sud.	Modérée	Accompagner les mutations du profil économique du territoire Consolider une offre touristique Renforcer le cadre de vie rural offert par l'urbanisme, l'architecture et les paysages
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Qualité des eaux	Etats chimique et écologique des eaux souterraines	Forte	Les cours d'eau du territoire présentent un bon état global. Cependant, leur état chimique reste mauvais du fait de la présence de HAP. La continuité écologique de ces cours d'eau n'est pas respectée : nombreux obstacles à l'écoulement. La Picardie Verte se situe en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates. La masse d'eau souterraine est en grande partie dégradée par la présence de molécules phytosanitaires et de nitrates. Des problèmes de qualité de l'eau potable existent au niveau de Songeons et Saint Deniscourt et en règle générale pour les dépassements de seuil du déséthylatrazine. Le territoire compte peu de stations d'épuration . La majeure partie du territoire dispose d'un assainissement non collectif aux normes à l'exception de quelques maisons (sources de pollution).
	Etats chimique et écologique des cours d'eau	Modérée	
	Conformité des systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs)	Très faible	
	Qualité des eaux rejetées au milieu naturel	Modérée	
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Gestion des déchets	Quantité des déchets produits	Faible	La thématique des déchets au sein de la Communauté de Communes n'apparaît pas comme un enjeu « important ». Le tri des déchets peut être amélioré mais semble déjà efficace. Les nouveaux habitants devront être informés des conditions de tris en vigueur sur le territoire.
	Qualité du tri sélectif	Faible	
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Nuisances sonores	Nuisances liées à la RD901 (classement en catégorie 2 et 3 sur la CCPV)	Modérée	La vitesse des véhicules au sein des bourgs mais également le nombre de véhicules sur les routes de la Communauté de Communes doivent être pris en compte lors de la réflexion sur l'urbanisation future. Des solutions de ralentissement pour les véhicules peuvent être mises en place. Une réflexion sur la place du vélo dans les déplacements actuels et futurs doit être menée permettant à terme une diminution du nombre de véhicules motorisés sur les routes (nuisances et risques liés aux véhicules motorisés diminués).
	Nuisances liées aux véhicules en excès de vitesse	Modérée	

Thème	Enjeux	Sensibilité de l'enjeu	Détail et recommandations
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Qualité de l' air	Qualité de l'air	Nulle	/
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Sites et sols pollués	Présence d'un site BASOL, de 3 sites potentiellement pollués et de 201 sites BASIAS sur le territoire intercommunal	Faible	Malgré le nombre conséquent de sites BASIAS recensés, les quelques sites potentiellement pollués et l'unique site BASOL, la pollution des sols n'apparaît pas comme un enjeu fort. Les futures zones constructibles tiendront compte de cette contrainte.
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Pollution lumineuse	Confort des usagers / riverains	Faible	La pollution lumineuse est présente sur le territoire de la Communauté de Communes par le biais de l'éclairage nocturne des bourgs mais également par l'existence de plusieurs parcs éoliens. Cet enjeu n'apparaît pas comme un enjeu fort pour les futures zones urbanisées. Cependant, dans un souci d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité (respect des rythmes circadiens), une réflexion pourra être menée au cas par cas quant à l'utilité de cet éclairage.
Risques naturels et technologiques	Inondations par ruissellements des eaux pluviales lors de fortes pluies (manque de haies sur les plateaux, terres nues selon la saison)	Majeure	Les ruissellements en dehors des zones bâties pourraient être contenus par la plantation de haies ou la mise en place de fascines perpendiculaires aux écoulements de surface.
	Inondations par débordement de cours d'eau (PPRi sur la Vallée du Thérain)	Faible	Le risque d'inondation lié au débordement de cours d'eau n'a pas été retenu comme un enjeu fort du fait notamment de l'existence du « PPRi de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain ». En effet, ce document cadre d'ores et déjà les zones pouvant faire l'objet de constructions sans risque.

Thème	Enjeux	Sensibilité de l'enjeu	Détail et recommandations
	Inondations par remontées de nappe phréatique	Modérée	Certaines zones du territoire sont soumises à des inondations par remontées de nappes . Cette contrainte sera prise en compte lors de la définition des zones ouvertes à l'urbanisation. Les zones concernées par cette problématique ne seront pas prioritaires à la construction. S'il s'avère qu'elles soient tout de même ouvertes à la construction, des dispositions particulières seront mises en place (fondations adaptées, absence de cave).
	Aléa « coulées de boue » fort à très fort dans les zones les plus abruptes	Modérée	Les zones les plus abruptes du territoire intercommunal (versants) sont généralement sujettes aux coulées de boue . Cette contrainte sera prise en compte dans la définition des zones constructibles notamment en aval immédiat des zones définies avec un aléa coulées de boue fort.
	Présence de cavités souterraines anthropiques ou naturelles	Faible	Plusieurs cavités sont recensées sur le territoire intercommunal. Ces indices de cavités sont cartographiés par le BRGM et seront pris en compte lors du zonage (pas de construction au sein du périmètre de protection réglementaire).
Paysage	Protection des paysages remarquables et identitaires	Forte	Le territoire n'accueille que deux sites protégés alors que l'identité paysagère de la Picardie Verte est remarquable. Le patrimoine bâti et naturel est essentiel au maintien des identités locales. Les paysages sont variés et ont leurs propres caractéristiques qui diffèrent entre le Pays de Bray, les vallées du Thérain et Petit Thérain et le Plateau Picard. La présence de chemins permettant la découverte des paysages est importante. Les paysages agricoles, la végétation traditionnelle tout comme le bâti, son organisation comme sa forme sont bien préservés sur le territoire. Une dégradation des courtils et larris, la disparition des haies et du patrimoine végétal représente une menace pour la qualité paysagère du territoire. La dynamique d'évolution des paysages est aisément lisible bien que les villages aient maintenu leurs formes traditionnelles... Une réflexion importante sur l'implantation des nouvelles constructions, notamment en entrée de ville, des éoliennes, des grandes infrastructures, des équipements doit être menée.
	Variété des paysages participant à un cadre de vie d'exception	Modérée	
	Une identité rurale affirmée	Majeure	
	Evolution des paysages	Majeure	



2. Scénario de référence – Evaluation des incidences environnementales en l'absence de mise en œuvre du PLUi

a) Evolution du zonage

Les différentes zones du projet de PLUi de Picardie Verte ont été réfléchies sur la base des documents d'urbanisme existants, en respectant les objectifs fixés par le SCoT Picardie Verte et en minimisant au maximum les incidences sur l'environnement.

Le PLUi permet un cadrage optimal de l'urbanisation et la préservation des secteurs naturels et agricoles par la mise en place d'un zonage absent sur une grande partie du territoire jusqu'à présent.

Zones du PLUi	Pourcentage de la surface totale
N	15,25 %
A	80,80 %
U	3,88 %
AU	0,07 %

Figure 2. Répartitions des surfaces dans le zonage

En cas d'absence de mise en œuvre du projet de PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte, les zones artificialisées seraient, à terme, plus importantes sur le territoire.

b) Evaluation des incidences environnementales en l'absence du PLUi

	Evolution en maintenant les documents d'urbanisme actuels	Evolution en appliquant le PLUi
Trame Verte et Bleue consommation d'espaces	Tendance à l'urbanisation : 13,4 ha/an (2015-2025) POS et Cartes Communales permissives sur la consommation d'espace en extension urbaine Trame Verte et Bleue impactée par une consommation d'espaces en extension et par une vision limitée à l'échelle communale	Tendance à l'urbanisation : 4,7 ha/an soit une diminution de 65 % Zones artificialisées existantes et en prévision : 2456,7 ha + 46,3 ha Constructions en dents creuses privilégiées, peu d'extensions urbaines (moins de 1 % du territoire) Trame Verte et Bleue préservée par une consommation d'espaces en extension réduite au strict nécessaire et présentant des mesures pour maintenir les continuités écologiques (espaces naturels maintenus, alignements d'arbres, haies, mares...) à l'échelle intercommunale
	Conclusion : une consommation d'espaces peu modérée, et une Trame Verte et Bleue impactée.	Conclusion : une consommation d'espaces raisonnée, réduite au nécessaire, et une Trame Verte et Bleue préservée.
Protection du paysage et du patrimoine	Valorisation et préservation des paysages et du patrimoine inégale sur le territoire Principe d'une insertion paysagère et architecturale de qualité inégale sur le territoire	Valorisation et préservation des paysages et du patrimoine par le biais d'indications graphiques homogène sur l'ensemble du territoire Respect de l'implantation du bâti, de la composition urbaine des quartiers Création de franges urbaines qualitatives lors d'un aménagement en extension de l'urbanisation existante Insertion paysagère et architecturale qualitative des zones d'activités
	Conclusion : protection du patrimoine et du paysage inégale sur le territoire.	Conclusion : bonne protection du paysage et du patrimoine, travail sur les insertions de nouveaux bâtis, travail sur les entrées de ville.
Qualité de l'air, émissions de GES et consommations d'énergie	Hausse du nombre de véhicules liée aux nouvelles constructions sans réelle préoccupation des nuisances amenées par le nombre croissant de véhicules	Hausse du nombre de véhicules liée à la construction prévue de nouvelles zones d'activité en dehors des limites de l'urbanisation existante

	Evolution en maintenant les documents d'urbanisme actuels	Evolution en appliquant le PLUi
	Peu de documents d'urbanisme affichant une politique claire de préservation de la qualité de l'air ou d'économie d'énergie	Construction des logements favorisée à proximité des transports en commun (gares, arrêts de bus) permettant de diminuer l'usage de la voiture Politique de développement des cheminements doux favorisant la diminution de la voiture Constructions jumelées possibles, voire petit collectif sur certaines zones favorisant les économies d'énergies (moins de déperditions, plus facile à chauffer) Encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables individuelles
	Conclusion : adaptation aux changements climatiques pris en compte dans quelques documents d'urbanisme mais pas à l'échelle du territoire, et donc peu significatif à terme.	Conclusion : prise en compte de l'adaptation du territoire aux changements climatiques à travers le choix de l'emplacement des nouvelles constructions, la forme autorisée des nouvelles constructions, l'utilisation possible des énergies renouvelables, le souhait d'une diminution de la voiture individuelle sur le territoire. Problématiques difficiles à intégrer pour les zones d'activités génératrices de nombreux déplacements.
Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques et nuisances	Augmentation des risques liée à une urbanisation du territoire moins bien maîtrisée. Les Cartes Communales ne font pas obligatoirement état des risques présents sur la commune et il en est de même pour les communes soumises au RNU.	Augmentation des risques liée à une augmentation de l'urbanisation du territoire mais augmentation contenue puisque les risques connus ou supposés sont pris en compte lors du choix d'implantation des nouvelles constructions (inondations, écoulement, risque gonflement d'argile, transport et déplacement...)
	Conclusion : Vulnérabilité face aux risques plus importante du fait d'une moins bonne gestion de la constructibilité	Conclusion : Vulnérabilité face au risque maîtrisée et évitée
Gestion de l'eau et des déchets	Augmentation de la consommation d'eau potable et du rejet d'eaux usées	Augmentation de la consommation d'eau potable et du rejet d'eaux usées

	Evolution en maintenant les documents d'urbanisme actuels	Evolution en appliquant le PLUi
	Augmentation des ruissellements liées à l'urbanisation nouvelle mais gestion des eaux pluviales à la parcelle évitant tout risque en aval Augmentation des déchets ménagers et déchets de chantier	Priorisation de l'urbanisation aux zones équipées en AEP (et suffisamment dimensionnées) et réseaux de gestion des EU et EP N.B.: la densification permet une meilleure gestion des réseaux, permettant leur renouvellement et une diminution des fuites Augmentation des ruissellements liée à l'urbanisation nouvelle mais gestion des eaux pluviales à la parcelle évitant tout risque en aval Prise de conscience croissante de la gestion de la ressource en eau liée à la GEMAPI Augmentation des déchets de chantier (construction), puis ménagers
	Conclusion : augmentation de la consommation d'eau, du rejet d'eaux usées, des ruissellements d'eaux pluviales, et de la production de déchets	Conclusion : augmentation de la consommation d'eau, du rejet d'eaux usées, des ruissellements d'eaux pluviales, et de la production de déchets. Meilleure gestion de la ressource en eau par l'implantation du bâti à proximité immédiate des réseaux et par la GEMAPI.

Le projet de PLUi de Picardie Verte est, à terme, favorable en de nombreux points en comparaison du maintien des documents et/ou règlements d'urbanisme actuels.

3. Articulation du PLUi avec les autres plans et programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte

Les choix d'aménagement effectués dans le PLUi font écho aux objectifs fixés dans plusieurs documents d'orientation d'ordre supérieur et s'inscrivent dans leur continuité en les déclinant à l'échelle du territoire.

Ainsi, les mesures du PLUi traduisent, pour le territoire de la Picardie Verte et dans les limites d'action du PLUi que confère le Code de l'Urbanisme, les orientations des différents plans et schémas, documents d'orientation d'ordre supérieur.

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires	Compte tenu de ses objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs du <i>SRADDET Haut-de-France</i> .
Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du Bassin Artois-Picardie	Compte tenu de ses objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs du PGRI du bassin Artois-Picardie.
Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	Compte tenu de ses objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs du SDAGE Seine-Normandie.
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Artois-Picardie	Compte tenu de ses objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs du SDAGE Artois-Picardie.
Schémas d'aménagement et de gestion des eaux « Vallée de la Bresle » et « Somme aval et cours d'eau côtiers »	Compte tenu de leurs objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs des SAGE Vallée de la Bresle et Somme aval et cours d'eau côtiers.
Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain	Le PLUi s'inscrit donc en compatibilité avec le PPRi de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain dès lors que les aménagements respectent le règlement du PPRi en vigueur.
Réseau Natura 2000	Sous réserve d'incidences nulles des aménagements à proximité de sites Natura 2000, le PLUi de la CCPV n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000. Le PLUi de la CCPV s'inscrit donc bien en compatibilité avec les préconisations de la démarche Natura 2000.
Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de la Picardie	Le PLUi est compatible avec les objectifs du SRCAE, notamment par la prise en compte des déplacements et de la disponibilité des transports en commun dans le choix des zones à urbaniser (localisation et destination).
Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles	Dans sa forme actuelle, le projet de PLUi respecte le Schéma oisien des Espaces Naturels Sensibles.
Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Picardie Verte	Dans sa forme actuelle, le projet de PLUi intègre les actions du PCAET par la prise en compte des déplacements et de la disponibilité des transports en commun dans le choix des zones à urbaniser (localisation et destination) mais également par la possible mise en place de structures de production d'énergie renouvelable.
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Picardie Verte	Le PLUi s'inscrit en compatibilité avec le SCoT Picardie Verte.

4. Evaluation des incidences du PADD sur l'environnement

a) Trame Verte et Bleue et consommation d'espaces

Incidences négatives	• Consommation d'espaces (agricoles ou naturels) liée à la construction de nouveaux logements et la création de nouveaux parcs d'activités • Urbanisation majoritairement en renouvellement urbain et dans les dents creuses mais urbanisation en extension nécessaire pour répondre aux besoins • Extension de l'activité économique modérée et consommatrice de terres agricoles • Consommation d'espaces liée au développement de l'activité touristique ainsi qu'une possible augmentation de la fréquentation des milieux naturels • L'ensemble de ces mutations d'occupation du sol constitue un risque pour l'intégrité des éléments de la TVB
Incidences positives	• Objectif de consommation foncière inférieur à la tendance actuelle • Préservation des paysages et des espaces naturels privilégiée impliquant une consommation raisonnée du territoire • Consolidation de l'armature urbaine pour lutter contre le mitage foncier et l'étalement urbain • Préservation des espaces agricoles en privilégiant le renouvellement urbain et l'urbanisation des dents creuses • Préservation des paysages, des habitats écologiques, des corridors écologiques • Aménagements d'espaces permettant le maintien de la biodiversité

b) Protection du paysage et du patrimoine

Incidences négatives	• Les nouvelles constructions peuvent porter atteinte à la qualité des paysages et à la valorisation du patrimoine • Des franges urbaines peuvent être créées lors de nouveaux projets dénaturant les entrées de ville • L'insertion des bâtiments d'activités est délicate • Les hébergements touristiques peuvent être localisés au sein de sites remarquables et en dégrader l'aspect • L'insertion paysagère des systèmes de production d'énergies renouvelables est délicate
Incidences positives	• Présence d'un chapitre dédié à la valorisation des richesses paysagères locales • Préservation des principales caractéristiques végétales, aquatiques et minérales des différentes unités paysagères • Mise en avant de la préservation des silhouettes urbaines, l'amélioration des aménagements des portes d'entrée de la Picardie Verte et la préservation des paysages de vallées • Conservation des entités culturelles et historiques

c) Qualité de l'air, émissions de GES et consommations d'énergie

Incidences négatives	• Augmentation des consommations d'énergie liées aux nouvelles constructions (habitat et autres) • Augmentation des flux de déplacement engendrant une consommation d'énergie (carburants) et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires • Dégradation de la qualité de l'air aux abords des voies de communication structurante
Incidences positives	• Constructions privilégiées aux abords des transports en commun (train, bus) • Accès facilité au numérique de qualité permettant notamment le télétravail

d) Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques et des nuisances

Incidences négatives	• Nouvelles constructions possibles en zones soumises à un aléa voire couvertes par un Plan de Prévention des Risques • Augmentation du risque technologique liée à l'accueil de nouvelles entreprises (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, transport de matières dangereuses) • Augmentation des nuisances sonores (trafic routier)
Incidences positives	• Pas de construction sur les zones d'expansion de crues ou sur le passage des axes de ruissellement (recul) • Maîtrise de l'urbanisation à proximité des activités sources de risques technologiques • Objectif de mobilité plus durable et de réduction des déplacements permettant de diminuer les nuisances sonores

e) Gestion de l'eau et des déchets

Incidences négatives	• Augmentation de la consommation d'eau potable et de la production d'eaux usées • Augmentation de la production des déchets • Augmentation de l'imperméabilisation des sols et donc des ruissellements
Incidences positives	• Protection des périmètres de captage • Amélioration de la densité des réseaux AEP et collecte • Limitation des ruissellements en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation du sol (pourcentage minimum de terres perméables) • Préservation des zones humides et des zones inondables

5. Evaluation des incidences des dispositions réglementaires, OAP et choix stratégiques d'aménagement sur l'environnement

a) Evaluation des incidences thématiques sur les OAP sectorielles

Les incidences de chaque OAP ont été évaluées au regard des grandes thématiques environnementales :

Urbanisme	• Consommation d'espace • Disponibilité des réseaux • Proximité des transports en commun
Risques	• Ruissellements des eaux pluviales • Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe • Présence de cavités • Phénomène de retrait-gonflement des argiles • Présence de sites et sols pollués • Présence d'une ligne THT • Site soumis aux nuisances sonores d'infrastructures de transport • Site soumis à des servitudes techniques (autres que les inondations et les Monuments Historiques)
Ecologie	• Présence de continuités écologiques • Présence d'espaces remarquables • Présence de mares sur le site • Présence de haies/arbres
Patrimoine historique	• Présence d'un site Inscrit et/ou Classé • Présence d'une ZPPAUP • Présence d'un Monument Historique

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Site soumis à prescriptions archéologiques |
|--|

Légende des impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction et avant réalisation de l'évaluation des incidences des OAP sur les sites Natura 2000 :

Pas d'information	Nul ou Positif				Négligeable				Faible				Modéré				Fort			
Commune - OAP	Consommation d'espace	Disponibilité des réseaux	Proximité des transports en commun	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations	Cavités	Argiles	Sols pollués	Lignes THT	Nuisances sonores	Servitudes (autres qu'inondation et MH)	Continuités écologiques	Espaces remarquables (hors N2000)	N2000	Mares	Haies/Arbres	Site inscrit / classé	SPR	MH	Archéologie
BLARGIES OAP Rue de Belleville																				
BRIOT OAP Rue de Thieuloy																				
BROQUIERS OAP Rue de la Briquèterie																				
CAMPEAUX OAP Rue de Gournay																				
FEUQUIERES OAP Impasse Voie rénette																				
FEUQUIERES OAP Rue du Bridoux																				
FEUQUIERES OAP Proximité Place de la Gare																				
FONTAINE-LAVAGANNE OAP Rue d'En Bas																				
FORMERIE OAP Route d'Haucourt																				
FORMERIE OAP Rue à Cailloux																				
FORMERIE OAP Rue Filsac																				
FORMERIE OAP Rue de la Gare																				

Commune - OAP	Consommation d'espace	Disponibilité des réseaux	Proximité des transports en commun	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations	Cavités	Argiles	Sols pollués	Lignes THT	Nuisances sonores	Servitudes (autres qu'inondation et MH)	Continuités écologiques	Espaces remarquables (hors N2000)	N2000	Mares	Haies/Arbres	Site inscrit / classé	SPR	MH	Archéologie
GAUDECHART OAP Rue de Fontaine																				
GRANDVILLIERS OAP Rue de la Petite Vitesse																				
GRANDVILLIERS OAP Rue de Rouen 1																				
GRANDVILLIERS OAP Impasse Eugène Blot																				
GRANDVILLIERS OAP Rue Gauthier Moissart																				
GRANDVILLIERS OAP Rue Caradame																				
GRANDVILLIERS OAP Avenue Saget																				
HALLOY OAP Rue de Beauvais																				
HALLOY OAP Rue de Grez																				
HALLOY OAP Rue de Rouen 2																				
LANNOY-CUILLERE OAP Rue de Frettencourt																				
MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS OAP D901 Ouest																				
MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS OAP D901 Est 1																				
MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS OAP D901 Est 2																				

Commune - OAP	Consommation d'espace	Disponibilité des réseaux	Proximité des transports en commun	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations	Cavités	Argiles	Sols pollués	Lignes THT	Nuisances sonores	Servitudes (autres qu'inondation et MH)	Continuités écologiques	Espaces remarquables (hors N2000)	N2000	Mares	Haies/Arbres	Site inscrit / classé	SPR	MH	Archéologie
MOLIENS OAP Rue Verte																				
MOLIENS OAP Rue du Stade																				
PISSELEU OAP Rue d'Oudeuil																				
SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE OAP Rue de Normandie - Rue de Picardie																				
SAINT-SAMSON-LA-POTERIE OAP Rue d'Héricourt																				
SARNOIS OAP Rue des Sapins																				
SENANTES OAP Rue Principale																				
SULLY OAP Rue des Perelles																				
VROCOURT OAP Impasse du Corniquet																				

Le tableau de synthèse des incidences des OAP sur l'environnement met en évidence des impacts résiduels **forts** et **modérés** malgré les mesures mises en place.

Ainsi cinq OAP ont un impact résiduel **fort** concernant la consommation d'espace agricole. Cet impact est lié à la taille de l'OAP (plus de 3 ha) mais également à leur type d'exploitation (polyculture pour 4/5) et leur position en dehors de la zone bâtie actuelle (deux en extension, 3 en dent creuse). Ces 5 sites représentent à eux seuls 47 % de la surface consommée. Ce sont des paramètres autres que la consommation d'espaces qui prévalent sur l'impact agricole : seule disponibilité foncière, enjeu géographique (proximité du besoin, des transports en commun, des accès aux ressources...).

b) Analyse des incidences des OAP thématiques

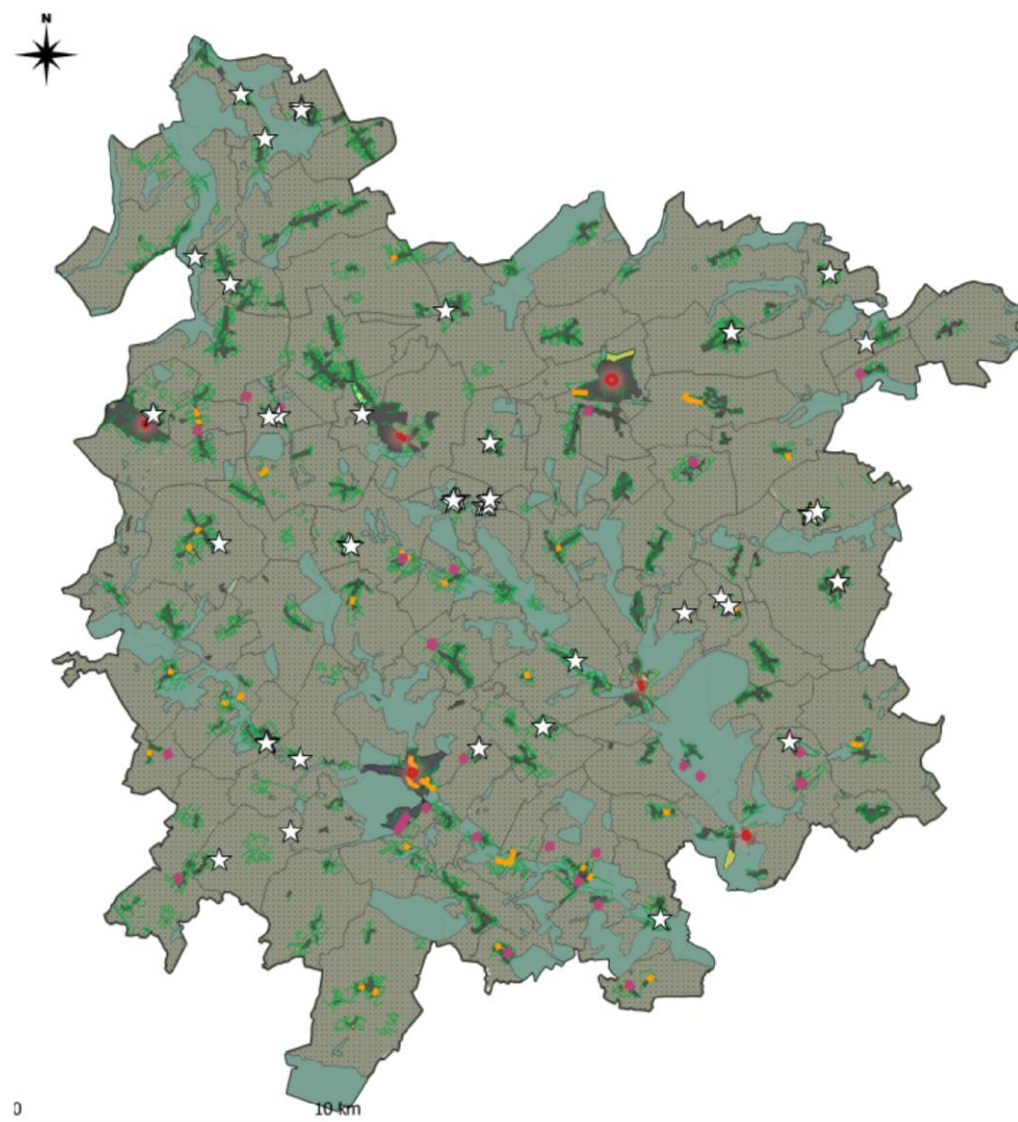
L'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages »

Le thème abordé par l'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages » la classe *a priori* comme ayant des incidences « **nulles ou positives** » sur l'environnement.

Le premier volet de l'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages » s'attache à préserver, conforter voire développer la Trame Verte, Bleue et Noire de la Picardie Verte.

Le second volet de l'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages » préserve et met en valeur les éléments du paysage et du patrimoine typiques et identitaires de la Picardie Verte.

Ainsi, l'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages » permet le maintien mais également le développement des Trames Verte, Bleue et Noire en protégeant les éléments phares existants et en limitant les constructions en extension permettant le développement de ces trames. Elle permet également le maintien d'un paysage typique de la Picardie Verte en identifiant et protégeant les éléments bâtis identitaires et remarquables et en préservant des espaces libres de construction. A cela s'ajoute la mise en place d'un réseau de chemins piétonniers favorisant la découverte du territoire et de ce patrimoine à préserver.



L'OAP thématique « Commerce et activités économiques »

Cette OAP thématique favorise le maintien des commerces en centre-bourg. Sur ce point, cette OAP thématique aura un impact **positif** sur l'environnement.

Cette OAP thématique aura donc un impact positif sur les déplacements et la qualité de l'air mais également sur la consommation d'espace agricole et sur l'artificialisation des sols.

Le développement de zones d'activités économiques et industrielles prenant place sur des terres agricoles souvent en extension aura un impact **négatif** sur la consommation d'espace agricole.

c) Evaluation des incidences du projet de zonage sur l'environnement

Trame Verte et Bleue

L'ouverture à l'urbanisation en extension impactera directement et principalement des terrains agricoles. Ces espaces jouent un rôle dans la préservation de la faune et de la flore (reproduction, chasse...). La biodiversité spécifique, et dans une moindre mesure les habitats naturels, en seront donc affectés.

La consommation d'espaces demeure toutefois maîtrisée, notamment en favorisant la densification au sein des zones bâties. Rappelons que seule 0,12 % de la superficie du territoire correspond à des zones bâties en extension.

La Trame Verte et Bleue est maintenue du fait de l'absence d'aménagements remettant en cause la fonctionnalité des continuités écologiques. De plus, la protection de la Trame Verte et Bleue est renforcée par le classement des réservoirs de biodiversité du SCOT en zone N ou A et par l'identification d'éléments participant à la Trame Verte et Bleue tels que les mares et les

haies/alignements d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme).

Par ailleurs, le règlement prévoit des mesures permettant de limiter les impacts des zones urbaines et à urbaniser sur la biodiversité. Il incite par exemple à conserver les éléments végétaux existants ou à les remplacer par des essences locales si leur conservation n'est pas possible. Il prévoit également la préservation des mares. Ainsi, ces dispositions limitent autant que possible la fragmentation de la Trame Verte et Bleue liée aux espaces artificialisés.

Enfin, les OAP s'inscrivent également dans une logique de préservation de la biodiversité : création d'espaces « naturels », liaisons douces, conservation d'éléments végétaux, conservation de mares, création de haies.

Les mesures associées sont les suivantes :

- *Evitement : Protection de mares, de haies, d'arbres isolés, de bois pour permettre le maintien de la biodiversité.*
- *Evitement : Favorisation de la densification au sein de la zone bâtie existante.*
- *Réduction : Pourcentage d'espace libre imposé au sein des zones AU pour favoriser le maintien de la Trame Verte et Bleue.*

Patrimoine et paysage

Dans l'ensemble, le PLUi intègre de manière satisfaisante la question paysagère. Les impacts des constructions sur les paysages sont limités par l'intermédiaire de diverses dispositions retenues dans le règlement (implantation, taille, etc.). Ces prescriptions assurent notamment l'homogénéité des ensembles urbains.

Par ailleurs, les représentations graphiques des éléments paysagers remarquables participent à la préservation des paysages naturels et urbains. Ces dispositifs sont complétés par le zonage et le règlement qui limitent l'extension urbaine et incitent systématiquement à la prise en compte de l'environnement paysager en cas de constructions nouvelles.

La prise en compte du paysage en entrée de ville, en bordure de voie, en lisière agricole s'effectue à travers les OAP sectorielles mais également à travers l'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages ». Elles imposent des mesures d'insertion paysagère des nouveaux quartiers dans leur environnement : traitement des franges et des zones visibles depuis les entrées de ville, prise en compte de la topographie, insertion paysagère des nouvelles voiries...

D'autre part, au travers des inscriptions graphiques, le PLUi porte une attention particulière aux éléments de patrimoine qui participent à la qualité paysagère du territoire.

Les mesures associées sont les suivantes :

- *Evitement : Protéger le patrimoine bâti, paysager et végétal identitaire de la Picardie Verte*
- *Réduction : Assurer une bonne intégration des nouveaux quartiers et des nouvelles zones économiques (OAP)*

Qualité de l'air, émissions de GES et consommations d'espace

Le PLUi favorise la création de liaisons douces et l'utilisation des transports en commun. Ces deux facteurs contribuent de manière significative à la diminution des consommations et des émissions liées aux transports. Le PLUi n'interdit pas la réalisation d'isolation par l'extérieur des constructions et permet le développement des énergies renouvelables individuelles.

L'efficacité du PLUi aurait cependant pu être renforcée en insistant sur la conception bioclimatique, en favorisant le développement de réseaux de chaleur, en autorisant les énergies renouvelables à plus grande échelle sur le territoire (méthaniseur, parc photovoltaïque...).

Les mesures associées sont les suivantes :

- *Réduction : Création de cheminements doux*
- *Réduction : Zones AU à proximité des transports en commun favorisées*

Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques et des nuisances

Les zones à risque telles que les zones soumises à un Plan de Prévention des Risques ou les zones situées aux abords immédiats des cavités font l'objet d'une traduction graphique sur le plan de zonage. En effet, le plan de zonage reprend les périmètres de précaution appliqués autour des axes de ruissellement des eaux pluviales, les zones couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), les périmètres de sécurité appliqués autour des indices de cavités souterraines et les secteurs où la constructibilité est limitée en raison de contraintes de sols pollués (R.151-31, 2° du Code de l'urbanisme).

Aucune zone AU n'est située au sein du PPRI de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain.

Quelques zones AU situées sur les communes de Feuquières, Grandvilliers et Briot sont concernées par la zone rouge du zonage pluvial (zone inondable ruissellement). Le règlement précise que les constructions en zones bleue et rouge doivent être exceptionnelles. La zone rouge n'a pas vocation à accueillir des constructions sauf autorisation préalable de la CCPV et répondant aux conditions indiquées au règlement concernant la prise en compte des éléments de gestion des eaux déjà existant et la rétention des eaux.

Le territoire de la Picardie Verte est soumis au risque ruissellements. Les axes de ruissellement ainsi que leur périmètre de précaution sont reportés au règlement graphique. Les aménagements sont réglementés au sein de ce périmètre de précaution.

Les mesures associées sont les suivantes :

- *Le règlement associé au PPRI de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain*
- *Les zones d'activités économiques sources de nuisances sont autant que possible écartées des riverains*
- *Les aménagements sont réglementés au sein du périmètre de précaution lié aux axes de ruissellement des eaux pluviales*
- *La constructibilité est limitée au sein des sites et sols pollués*

Gestion de l'eau et des déchets

Le PLUi prévoit les dispositions adéquates visant à l'alimentation en eau potable, un traitement des eaux usées et une gestion des eaux pluviales satisfaisantes, et limitant autant que possible les impacts sur l'environnement bien qu'un pourcentage d'imperméabilisation maximal pour les opérations aurait été apprécié.

Les OAP intègrent aussi une présence du végétal non négligeable contribuant à favoriser l'infiltration des eaux.

En revanche, la gestion des déchets est peu encadrée par les pièces réglementaires du PLUi. Le règlement ne met en avant que la mise en place d'un lieu de stockage des déchets pour les opérations de 4 logements et plus.

Les mesures associées sont les suivantes :

- *Evitement : Respect d'un périmètre de précaution de part et d'autre des axes de ruissellement cartographiés*
- *Evitement : Maintien des haies notamment celles ayant un rôle hydraulique*

Qualité agronomique des sols et des activités agricoles

Le territoire de la Picardie Verte bénéficie de sols relativement riches et de bonne qualité pour la culture.

Plusieurs zones ouvertes à l'urbanisation (zones AU) sont situées en tout ou partie sur des terres agricoles riches. Il s'agit principalement des zones situées dans la moitié nord de la CCPV.

Le reste des zones AU prennent place sur des terrains plutôt voués au pâturage sur la boutonnière du Pays de Bray.

Le reste des zones AU prennent place sur des terrains plutôt voués au pâturage sur la boutonnière du Pays de Bray.

Les mesures associées sont les suivantes :

- *Evitement : Respect des périmètres réglementaires d'exploitation agricole*
- *Evitement : Respect de la continuité des chemins d'exploitation et des accès aux parcelles agricole malgré les zones à urbaniser*

6. Etude des incidences de la mise en œuvre du PLUi de la Picardie Verte sur le réseau Natura 2000

Le PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte doit justifier de l'absence d'incidence significative sur les périmètres réglementaires suivants :

- ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (FR2200369)
- ZSC « Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise » (FR2200373)
- ZSC « Vallée de la Bresle » (FR2200363)
- ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle » (FR2200362)
- ZSC « Pays de Bray humide » (FR2300131)
- ZSC « Pays de Bray Cuestas Nord et Sud » (FR2300133)

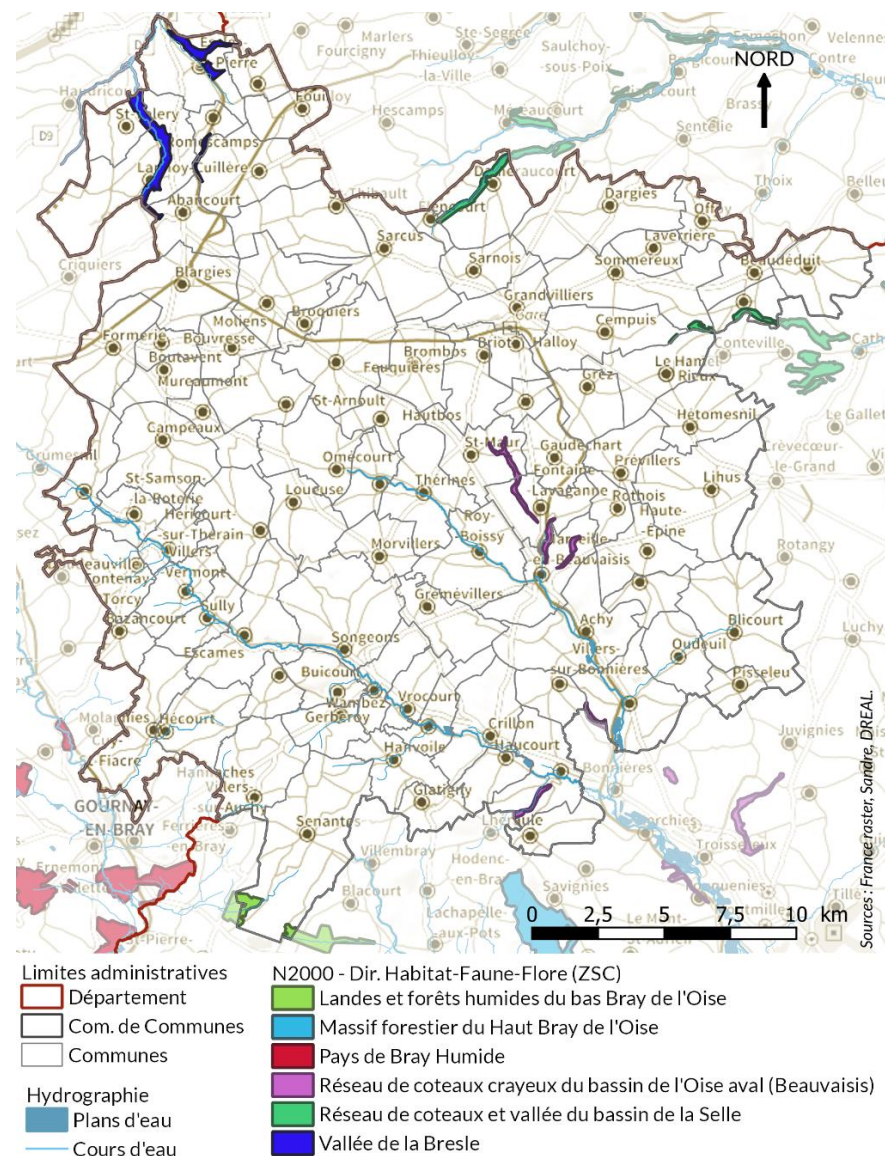


Figure 3. Sites Natura 2000 sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Zone Natura 2000	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval		Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise		Vallée de la Bresle		Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle		Pays de Bray humide		Pays de Bray Cuestas Nord et Sud	
Commune / AU	Distance	Impact	Distance2	Impact2	Distance3	Impact3	Distance4	Impact4	Distance5	Impact5	Distance6	Impact6
Blargies	13,5	N.C.	24,5	N.C.	1,5	Sans	9,5	N.C.	15,7	N.C.	9,5	N.C.
Briot	2,8	Sans	21,8	N.C.	13	N.C.	5,8	N.C.	23,4	N.C.	17,5	N.C.
Broquiers	8,3	N.C.	21,2	N.C.	6,8	N.C.	6,5	N.C.	17,1	N.C.	11,3	N.C.
Campeaux	12,5	N.C.	16,8	N.C.	9,1	N.C.	14	N.C.	10,6	N.C.	4,7	Sans
Feuquières nord	7,4	N.C.	21,5	N.C.	7,4	N.C.	6	N.C.	17,3	N.C.	11,7	N.C.
Feuquières sud	7	N.C.	20,4	N.C.	8	N.C.	6,7	N.C.	16,5	N.C.	11,6	N.C.
Fontaine-Lavagane	0,2	Sans	17,8	N.C.	17,9	N.C.	11,5	N.C.	19,5	N.C.	19,6	N.C.
Formerie ouest	14,5	N.C.	20,8	N.C.	5,5	N.C.	13,5	N.C.	11,2	N.C.	4,2	Sans
Formerie est	13,9	N.C.	20,5	N.C.	5,6	N.C.	12,8	N.C.	11,3	N.C.	4,5	Sans
Gaudechart	0,9	Sans	19,4	N.C.	17,3	N.C.	10,2	N.C.	20,4	N.C.	19,8	N.C.
Grandvilliers ouest	4,4	Sans	23,9	N.C.	12,8	N.C.	3,9	Sans	21,9	N.C.	18	N.C.
Grandvilliers est	4,3	Sans	23,9	N.C.	13,6	N.C.	4,5	Sans	22,5	N.C.	18,7	N.C.
Grandvilliers 2	5,4	N.C.	25	N.C.	14,3	N.C.	4,4	Sans	23,9	N.C.	19,8	N.C.
Grandvilliers 3 nord	4,5	Sans	24	N.C.	13,8	N.C.	4,4	Sans	22,9	N.C.	19	N.C.
Grandvilliers 3 est	4,2	Sans	23,6	N.C.	14,2	N.C.	4,6	Sans	22,9	N.C.	19,4	N.C.
Grandvilliers 3 sud	4	Sans	23,4	N.C.	14,2	N.C.	4,5	Sans	22,6	N.C.	19	N.C.
Halloy 1	4,3	Sans	23,3	N.C.	12	N.C.	4,3	Sans	21,8	N.C.	17,9	N.C.
Halloy 2 nord	3,9	Sans	23,5	N.C.	14	N.C.	4,8	Sans	22,5	N.C.	19,1	N.C.
Halloy 2 sud	3,4	N.C.	23,2	N.C.	14,7	N.C.	5,5	N.C.	22,6	N.C.	19,3	N.C.
Lannoy-Cuillère	16,7	N.C.	27	N.C.	0,8	Sans	12	N.C.	14,8	N.C.	9,5	N.C.
Marseille en Beauvaisis ouest	0,25	Sans	16,4	N.C.	19	N.C.	13	N.C.	18,6	N.C.	19,6	N.C.
Marseille en Beauvaisis est 1	0,13	Sans	16,1	N.C.	19	N.C.	12,8	N.C.	18,9	N.C.	19,9	N.C.
Marseille en Beauvaisis est 2	0,17	Sans	16,4	N.C.	18,8	N.C.	12,5	N.C.	18,9	N.C.	20	N.C.
Moliens est	10	N.C.	23,2	N.C.	5	Sans	6,4	N.C.	18,1	N.C.	11,3	N.C.
Moliens ouest	10,5	N.C.	23	N.C.	4,4	Sans	7,3	N.C.	17,2	N.C.	10,4	N.C.
Pisseleu	4	Sans	16,7	N.C.	27,5	N.C.	20,5	N.C.	21,3	N.C.	28	N.C.
Sarnois	6,2	N.C.	25,1	N.C.	12	N.C.	2,3	Sans	22,8	N.C.	18,2	N.C.
Senantes	13,4	N.C.	2,9	Sans	24	N.C.	23,8	N.C.	4,4	Sans	18,4	N.C.
Sully	12,1	N.C.	10,4	N.C.	15,1	N.C.	16,9	N.C.	7,1	N.C.	9,7	N.C.
Saint-Omer en chaussée	1,1	Sans	13,2	N.C.	25,9	N.C.	14	N.C.	17,5	N.C.	25,1	N.C.
Saint-Samson-la-Poterie	13,4	N.C.	14,3	N.C.	11,5	N.C.	16	N.C.	7,8	N.C.	5,4	N.C.
Vrocourt	5,5	N.C.	9,2	N.C.	20,7	N.C.	18,5	N.C.	10	N.C.	17,7	N.C.

Figure 4. Tableau de synthèse des impacts des zones AU sur Natura 2000

Aucune des zones 1AU étudiées dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 ne présente d'impact significatif sur les sites Natura 2000 suivants :

- ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (FR2200369)
- ZSC « Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise » (FR2200373)
- ZSC « Vallée de la Bresle » (FR2200363)
- ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle (FR2200362)
- ZSC « Pays de Bray humide » (FR2300131)
- ZSC « Pays de Bray cuestas Nord et Sud » (FR2300133)

Les incidences de l'urbanisation des zones 1AU du PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte sur les sites Natura 2000 sont nulles.

7. Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLUi sur l'environnement

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
Evolution / Economie de l'espace	Répartition en pourcentage de l'espace selon le type (artificialisé, agricole, prairies, forêts, zones humides...) et surfaces par type	Triennal	CCPV
	Evolution de la SAU	Triennal	Agreste
	Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la CCPV	Triennal	Agreste
	Evolution des surfaces en herbe	Triennal	CCPV
	Nombre de logements nouveaux créés au sein des tissus urbains et en extension	Triennal	CCPV
	Densité dans les zones AU (nb de logements/ha)	Triennal	CCPV
Risques et nuisances	Part des PC délivrés dans les zones soumises aux aléas naturels (inondation, retrait-gonflement des argiles, effondrement...)	Sexennal	CCPV
	Part des PC délivrés dans les zones soumises aux aléas technologiques	Sexennal	CCPV
	Evolution du trafic routier sur les voies les plus circulantes (comptage routier)	Annuel	Gestionnaires de réseaux
	Nombre de sinistres dus à une inondation par : - Débordement de cours d'eau - Remontée de nappe - Ruissellement - Coulées de boue	Annuel	CCPV
Transition énergétique	Evolution de la concentration des principaux polluants surveillés (indice ATMO de la qualité de l'air)	Biennal	Atmo Hauts-de-France
	Suivi de la production d'énergies renouvelables (réseau de chaleur, centrale photovoltaïque...)	Sexennal	CCPV
	Suivi du bilan carbone	Sexennal	CCPV

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
Milieux naturels, paysages et patrimoine	Surfaces de parcs, jardins et espaces paysagers publics	Triennal	CCPV
	Evolution des éléments paysagers protégés au PLUi (suppression/augmentation)	Annuel	CCPV
	Evolution des zones naturelles inventoriées/protégées (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) (suppression/augmentation)	Annuel	CCPV
	Suivi des haies protégées (linéaire)	Annuel	CCPV
	Suivi des mares publiques	Triennal	CCPV
	Surface totale de zones humides	Sexennal	CCPV
	Surface des zones humides et berges restaurées	Sexennal	CCPV
	Nombre d'obstacles aux continuités écologiques supprimés	Sexennal	CCPV
Gestion de l'eau potable	Suivi de la qualité des eaux des cours d'eau	Annuel	ARS
	Evolution de la consommation en eau	Annuel	Syndicats des eaux
	Indice linéaire de perte	Annuel	Syndicat des eaux
	Suivi de la qualité physico-chimique et microbiologique de l'eau produite et distribuée	Annuel	Producteurs d'eau potable / ARS
Gestion de l'eau usée et des déchets	Evolution des volumes d'eaux usées traitées annuellement et des capacités de traitement des stations d'épuration et de dépollution	Annuel	CCPV
	Volumes de boues issus des stations d'épuration et surfaces nécessaires à leur épandage agricole	Quinquennal	CCPV
	Evolution des tonnages de matériaux de constructions recyclés	Annuel	CCPV
	Evolution des tonnages de déchets ménagers, non ménagers collectés, recyclés, enfouis...	Annuel	CCPV